Lettre Pastorale

DE SON EMINENCE LE

Cardinal Mercier

Archevêque de Malines
Primat de Belgique
SUR
LE PATRIOTISME ET L'ENDURANCE

(Suite)

C'est que, en effet, nos soldats sont nos sauveurs.

Une première fois, à Liége, ils ont sauvé la France, une seconde fois, en Flandre, ils ont arrêté la marche de l'ennemi vers Calais; la France et l'Angleterre ne l'ignorent point, et la Belgique apparaît aujourd'hui devant elles, et devant le monde entier, d'ailleurs, comme une terre de héros. Jamais, de ma vie, je ne me suis senti aussi fier d'être Belge que, lorsque traversant les gares françaises, faisant halte à Paris, visitant Londres, je fus partout le témoin de l'admiration enthousiaste de nos alliés pour l'héroïsme de notre armée. Notre Roi est, dans l'estime de tous, au sommet de l'échelle morale; il est seul, sans doute, à l'ignorer, tandis que, pareil au plus simple des soldats, il parcourt les tranchées et encourage de la sérénité de son sourire ceux à qui il demande de ne point douter de la patrie.

Le premier devoir de tout citoyen belge, à l'heure présente, est la reconnaissance envers notre armée.

Si un homme vous avait sauvé d'un naufrage ou d'un incendie, vous vous jugeriez lié envers lui par une dette d'éternelle gratitude.

Ce n'est pas un homme, ce sont deux cent cinquante mille hommes qui se battent, souffrent, tombent pour vous, afin que vous demeuriez libres, afin que la Belgique garde son indépendance, sa dynastie, son union patriotique et que, après les péripéties qui se déroulent sur les champs de bataille, elle se relève plus noble, plus fière, plus pure, plus glorieuse que jamais.

Priez tous les jours, mes Frères, pour ces deux cent cinquante mille hommes et pour les chefs qui les conduisent à la victoire; priez pour nos frères d'armes; priez pour ceux qui sont tombés, priez pour ceux qui luttent toujours; priez pour les recrues qui se préparent aux luttes de demain.

En votre nom, je leur envoie d'ici le salut de notre confraternelle sympathie et l'assurance que, non seulement nous prions pour le succès de leurs armes et pour le salut éternel de leurs âmes, mais que nous acceptons, à leur intention, tout ce qu'il y a de pénible, physiquement et moralement, pour nous, dans notre oppression momentanée, tout ce que l'avenir peut nous réserver encore d'humiliations temporaires, d'angoisses et de douleurs.

Au jour de la victoire finale, nous serons tous à l'honneur, il est juste qu'aujourd'hui nous soyons tous à la peine.

D'après des échos que j'ai pu recueillir, il semble que, de certains milieux où la population a le moins souffert, il s'élève parfois, contre Dieu, des paroles amères qui, si elles étaient froidement calculées, seraient presque blasphématoires.

Oh! je ne comprends que trop les révoltes de l'instinct naturel contre les maux qui se sont abattus sur la catholique Belgique: le cri de la conscience est toujours, que le succès couronne sur l'heure la vertu, et que l'injustice soit aussitôt réprimée.

Mais les voies de Dieu ne sont point les nôtres, dit l'Ecriture; la Providence donne libre cours, durant l'intervalle que sa sagesse a mesuré, au jeu des passions humaines et à l'entrechoquement des intérêts. Dieu est patient, parce qu'il est éternel. Le dernier mot, celui de la miséricorde, est pour ceux qui ont foi à l'amour. "Pourquoi es-tu triste, ô mon âme, et pourquoi te troubles-tu? "Quare "tristis es, anima mea, et quare con-"turbas me?" Espère en Dieu; bénis-"Le quand même: N'est-il pas ton sau-"veur et ton Dieu? "Spera in Deo quo-"niam adhuc confitebor illi, salutare "vultus mei et Deus meus" (1).

Lorsque le saint homme Job, que Dieu voulait offrir en modèle de constance aux générations futures, avait été, coup sur coup, privé par Satan de ses biens, de ses enfants, de sa santé, ses amis défilaient devant lui en le narguant et l'incitaient à la révolte; sa femme lui suggérait des pensées de blasphème et d'imprécation: "Que gagnes-tu à demeurer intègre lui disait-"elle; maudis donc Dieu et meurs" (2). Seul l'homme de Dieu était inébranlable dans sa foi. "Tu tiens le langage "d'une insensée, répliquait-il; lorsque "Dieu nous comblait de ses dons, nous "les recevions de sa main; pourquoi "refuserions-nous aujourd'hui les "maux dont il nous afflige? Il est le "Maître. Il donne, il reprend: "Que "son Saint Nom soit toujours béni! "Domimus dedit, Dominus abstulit; si-"cut Domino placuit ita factum est. "Sit nomen Domini benedictum!" (3).

Or l'expérience a démontré que le saint homme avait raison: il plut au Seigneur de récompenser, dès ici-bas, son serviteur fidèle; Il lui rendit, au double, tout ce qui lui avait été repris et, par égard pour lui, fit grâce à ses amis (4).

Moins que personne, peut-être, j'ignore ce qu'a souffert notre pauvre pays. Et aucun Belge ne doutera, j'espère, du retentissement, en mon âme de citoyen et d'évêque, de toutes ces douleurs. Ces quatre derniers mois me semblent avoir duré un siècle.

(1 Ps. XLII, 5.

(2 Dixit autem illi uxor sua: Adhuc tu permanes in simplicitate tua! Benedic Deo et morere. (Job II, 9.)

(3) Job II, 10; I, 21.

(4) Ibid. XLI, 8-10.

(La suite à demain.)

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 323 rue Chartres. Téléphone, Main 3487.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Julia. 22 sept—1an

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou avec ornements en cuivre. S'adresser 323 Chartres, au directeur. 9 mars—tf

A LOUER

A LOUER — Villa de la Vergne, sur le Bogue Falia, près de Covington, Lne. S'adresser 323, rue de Chartres.

A LOUER—De belles chambres garnies, 836 rue St-Louis.

FREDRICHS & WOODFORD,
Propriétés Foncières et Encanteurs,
824 rue Commune. Téléphone Main 3284.
10 sept—1 an

LOUISIANE ET MISSISSIPI

Suite de la 1ère page.

père. Mon heure est venue. Toute la nuit ils m'ont surveillé pour me lyncher; je leur ai dit que j'avais un fusil. Ce sera pour demain et je veux leur éviter la tâche. Nous nous retrouverons au ciel et prie Dieu de me pardonner."

CHEMINS DE FER.

Une vraie Villégiature Préparée

PAR LES

FRISCO LINES

AGENT DES BILLETS

227 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

QUEENS CRESCENT ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.

DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un flet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2989.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis

A LA PAROISSE DE

SAINT TAMMANY

Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa

"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Bogalusa. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4808.

TEMPERATURE

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

Mercredi 5 Mai 1915.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin..	76	22
7 heures du matin..	72	20
Midi	78	23
3 p. m.	80	24
6 p. m.	80	24

INCORPORES DANS L'ARMEE RUSSE

Avant la reddition de Przmeszl, le général Kouzmanek, a envoyé à sa femme le radiotélégramme suivant:

"Bien portant. De longtemps ne pourrai te donner de mes nouvelles. Ne t'inquiète pas, les Russes sont des adversaires chevaleresques et se comportent bien avec moi."

Dans son dernier ordre du jour, le général Kouzmanek prescrivit aux soldats autrichiens, après la reddition de la ville, de rendre les honneurs de la guerre à tous les officiers russes. ....

Tous les soldats chèques, fait prisonniers à Przsemysl, ont demandé au gouvernement russe, d'être incorporés dans l'armée russe.

Bas Elastiques, Ceintures Abdominales, Membres Artificiels
Chaises Roulantes Invalides, Ceintures Herniaires, etc., etc.
SCHROEDER
1314 RUE CANAL
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.
24jan—1an Jeu dim

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER
REIMS

(Exigez l'Etoile Comme Garantie)
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI 6 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 1er avril 1915, signé par l'Hon. E. K. Skinner, occupant la place de l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Alexander Rosseau, No. 80,092, la propriété suivante, décrite à savoir:

Premièrement: Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'flet borné par les rues Conti, Bienville, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot 22 sur un plan établi par J. Communy, L. Surgi, Ingénieurs, le 10 octobre 1844, et déposé dans le bureau de P. P. Labarre, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Conti, par cent cinquante pieds, quatre pouces et cinq lignes profond sur la ligne du lot No. 21, et cent cinquante-neuf pieds, sept pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé et quatre-vingt pieds, onze pouces et une ligne sur la ligne à l'arrière.

Deuxièmement. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'flet 630, borné par les rues Lopez, Henlon, Orléans et Ste-Anne, désigné par le numéro onze (11) sur un plan annexé à un acte de Samuel Flower, ancien notaire, le 14 juillet 1885, et par le No. 1 sur un croquis annexé à un acte de Félix H. Boulemy, alors un notaire dans cette ville, le 29 septembre 1887, le dit lot mesure comme suivant: 30 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans, par une profondeur de 74 pieds, 1 pouce et 3 lignes et de face à la rue Lopez le dit lot forme le coin des rues Lopez et Orléans. Les mesures sont plus ou moins.

Troisièmement. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le même flet et district que la propriété ci-dessus décrite, étant le numéro lot 13, sur un plan annexé à un acte de Samuel Flower, ancien notaire, le 14 juillet 1885, et par le No. 3 sur un croquis annexé à un acte de Félix Boulemy, alors notaire le 27 septembre 1887. Le dit lot mesure 30 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans, par 74 pieds, 4 pouces et 6 lignes profond sur la ligne du lot 12, 74 pieds 5 pouces profond sur la ligne du lot 14. Les dites mesures étant plus ou moins.

Quatrièmement. Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et flet que la propriété décrite ci-dessus, le dit mesurant 17 pieds de face à la rue Lopez par 91 pieds. Le dit lot fini la partie arrière des lots originaux 11, 12 et 13. Les dites mesures étant plus ou moins.

Termes: Comptant. Les acquéreurs à assurer les taxes dûes et exigibles en 1915 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et payer les taxes fédérales les contributions indirectes. Dix pour cent en comptant seront exigés au moment de la vente. Les loyers n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir du jour de la signature de l'acte de vente. Actes de vente devant G. W. Flynn, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 4 11 18 25 mai 2 6

VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Sous et en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 111,849, dans l'affaire intitulée Jane J. Abberton vs. Michael Abberton, le dit jugement rendu et signé en cour ouverte, le 29 mars 1915, et le dit ordre adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, j'offrirai dans une vente aux enchères à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 6 mai 1915, la propriété foncière suivante, décrite à savoir:

1. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'flet borné par les rues Port, St-Ferdinand, Remparts et St-Claude, lequel lot ou portion de terre est désigné par la lettre A sur un croquis de voyer établi par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté le 10 avril 1884, et annexé à un acte devant Fred Zengel, notaire, daté le 21 avril 1884, d'après lequel croquis le dit lot est une partie du lot No. 32, sur son côté le plus près de la rue Remparts, mesurant commençant à une distance de 100 pieds de l'angle d'intersection des rues Port et Remparts, 17 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Port, par 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 6 chambres et connu comme numéro municipal 1015 rue Port.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même district et flet que la propriété décrite ci-dessus et désigné comme lot No. 1 de l'flet No. 11, formant le coin des rues Remparts et Port et mesurant en mesure américaine 29 pieds, 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts, par une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Les améliorations portent les numéros municipaux 2701-03 Nord Remparts et comprennent un magasin et une résidence.

Conditions: Comptant. Les acquéreurs assureront en addition de leurs enchères les taxes pour l'année 1915, et payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats et des timbres de guerre devant Fergus Kernan, notaire. Les acquéreurs devront déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent, ne portant ni intérêts ni pénalités, du prix d'achat, avec

Encanteur, 820 rue Common.
DENEGRE LEOVY & CHAFFE, HARRY McCALL, JOHN WARD, M. D. DIMITRY, Avocats.
avril 4 11 18 25—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Sous et en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 111,849, dans l'affaire intitulée Jane J. Abberton vs. Michael Abberton, le dit jugement rendu et signé en cour ouverte, le 29 mars 1915, et le dit ordre adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, j'offrirai dans une vente aux enchères à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 6 mai 1915, la propriété foncière suivante, décrite à savoir:

1. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'flet borné par les rues Port, St-Ferdinand, Remparts et St-Claude, lequel lot ou portion de terre est désigné par la lettre A sur un croquis de voyer établi par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté le 10 avril 1884, et annexé à un acte devant Fred Zengel, notaire, daté le 21 avril 1884, d'après lequel croquis le dit lot est une partie du lot No. 32, sur son côté le plus près de la rue Remparts, mesurant commençant à une distance de 100 pieds de l'angle d'intersection des rues Port et Remparts, 17 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Port, par 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 6 chambres et connu comme numéro municipal 1015 rue Port.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même district et flet que la propriété décrite ci-dessus et désigné comme lot No. 1 de l'flet No. 11, formant le coin des rues Remparts et Port et mesurant en mesure américaine 29 pieds, 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts, par une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Les améliorations portent les numéros municipaux 2701-03 Nord Remparts et comprennent un magasin et une résidence.

Conditions: Comptant. Les acquéreurs assureront en addition de leurs enchères les taxes pour l'année 1915, et payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats et des timbres de guerre devant Fergus Kernan, notaire. Les acquéreurs devront déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent, ne portant ni intérêts ni pénalités, du prix d'achat, avec

Encanteur, 820 rue Common.
DENEGRE LEOVY & CHAFFE, HARRY McCALL, JOHN WARD, Avocats.
avril 4 11 18 25—mai 2 6

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'un bar, un billard à poches, une caisse enregistreuse, licences de l'état et de la ville pour 1915.

Mme Joséphine Villeneuve, épouse de John B. Laplace, vs. Diebold & Leveque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,431 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et avec le consentement des intéressés, je vendrai aux enchères publiques, aux lieux designés ci-dessous, le LUNDI 17 mai 1915, à 10 heures et demie du matin, les propriétés suivantes, savoir:

Sur les lieux No. 2101 rue de Bourgogne, au coin de la rue des Français, l'entier contenu, installations, fonds de commerce, etc., du bar sur les dits lieux, d'après l'inventaire classé au dossier. Un billard à poches, une caisse enregistreuse, une licence d'état pour bar pour 1915 de $300, une licence de la ville pour 1915 de $505.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JOHN L. FELIU,
Avocat pour la demanderesse.
mai 6 12 17

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal, 5028 rue Laurel, coin de la rue [illegible] dans l'flet des rues Annonciation et [illegible]

Security Building and Loan Association vs. James H. Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,749 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois lots de terre, avec bâtisses, etc., dans le Sixième District de cette ville, dans l'flet borné par les rues Laurel, Soniat, Annonciation et Robert, désignés comme lots A, B et C sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 17 juillet 1903, d'après lequel, les dits lots mesurent comme suivant: Le lot A forme le coin des rues Soniat et Laurel et mesurent trente pieds de face à la rue Laurel, par cent treize pieds en profondeur, entre lignes parallèles, et le lot B mesure trente et un pieds de face à la rue Laurel, et le lot C mesure trente-deux pieds de face à la rue Laurel, tous les deux par cent treize pieds en profondeur et sont composés des lots originaux Nos. 15, 16 et 17, et une partie du lot original No. 18, aussi comme bande de terre de trois pieds, par trente pieds, laquelle était une partie du lot original No. 18 et est prise du dit original lot No. 18 sur le côté le plus près de la rue Laurel à la partie arrière du dit lot original No. 18 et est décrite par la lettre X du dit croquis.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
avril—1,9,16,23,30 mai—5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux, 1716, et 1718 rue Spain, entre les rues Roman et Derbigny.

Security Building and Loan Association vs. Joseph M. Moll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,798 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine partie de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., située dans le Troisième District de cette ville, dans l'flet No. 66, borné par les rues Spain, Derbigny, Roman et Mandeville, mesurant en mesure américaine, trente-deux pieds, six lignes de face à la rue Spain, par une profondeur de cent dix sept pieds entre deux lignes égales et parallèles, et est située à une distance de cent vingt pieds du coin des rues Spain et Derbigny, et est formé dans sa partie la plus près de la rue Derbigny d'une plus large partie de terre composée des Nos. 1 et 2 mesurant ensemble cinquante pieds de face à la rue Spain, par cent dix sept pieds en profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
avril—1,9,16,23,30 mai—5,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District, formant le coin de la rue Nord Peters et de l'avenue Esplanade, dans l'flet borné par les rues Décatur, Champs Elysées et des Français.

John M. Vergnolle vs. L. E. Abadie et Joseph L. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,851 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'flet No. 3, borné par les rues N. Peters (anciennement Levee), Décatur (anciennement Victory), Champs Elysées, Esplanade et des Français, lequel lot forme le coin des rues N. Peters et Esplanade et est désigné par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hemecourt, député voyer de la ville, daté le 27 septembre 1865, annexé à un acte de vente par Mme Hepp et autres à C. F. Theleimann devant E. G. Godtschalk, ancien notaire, daté le 23 octobre 1865, et mesurant d'après le dit croquis, trente-quatre pieds, six pouces de face à la rue N. Peters, cent dix pieds, deux pouces en profondeur et de face à l'avenue Esplanade, cent vingt trois pieds, un pouce en profondeur sur le côté opposé et soixante quatre pieds, neuf pouces en largeur sur la ligne à l'arrière.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
EMILE POMES,
Avocat pour le demandeur.
avril—1,9,16,23,30 mai—6

A TRAVERS LA VILLE

dont il verrouillait la porte pour être tranquille.

Habile couturière, Régina entretenait sa toilette et celle des petites qui, bientôt, dans un ou deux ans, devaient aller à l'école, pour apprendre à lire et débarrasser la maison de leurs jeux parfois tapageurs.

Binoche les adorait.

Un soir, quelques instants avant le dîner, il rentrait chez lui, au retour d'une course aux bureaux d'un grand journal, où il était allé porter un dessin d'actualité, lorsque la concierge, la brave madame Lerot, lui dit:

— Il est venu un monsieur vous demander.

On arrivait à la fin de septembre.

L'été se prolongeait et la température restait très douce.

Beaucoup de monde dans les rues, de flâneurs, de filles, d'allants et venants.

L'entretien avait lieu sur le trottoir, devant la loge de la brave femme.

Binoche lui demanda:

— Comment est-il construit le bonhomme?

— Oh! pas mal... Rien à dire, plutôt bien, peut-être un fonctionnaire... un rentier... Sais pas...

Et se souvenant:

— Décoré...

— Ruban rouge?

— Ça se peut... Pas remarqué.... Mais si... Au fait, il est bien, très bien, poli, soigné.

— Qu'est-ce qu'il vous a dit?

— Rien... Si vous étiez là... A quelle heure on vous rencontre...

— Enfin, vous le trouvez bel homme?

— Pas extraordinaire...

— Evidemment, ce n'est pas un phénomène... Quel âge?...

— Entre quarante et cinquante ans, grand et mince, une moustache poivre et sel...

Et s'interrompant:

— Tenez, fit-elle, le voilà.

L'inconnu s'approchait en effet.

Il demanda en mettant la main à son chapeau, un feutre gris clair, très distingué:

— Monsieur Binoche?

— Oui, monsieur.

— Je désirerais vous parler... Je pensais que vous alliez rentrer... Je faisais les cent pas en vous attendant. Très intéressant ce quartier.

L'inconnu était très bien, en effet. Bon visage, bonnes façons.

Binoche flairait un amateur et devint engageant.

Il dit en retirant sa cigarette de ses lèvres et en touchant le bord de son galurin:

— Si vous ne craignez pas d'escalader cinq étages, suivez moi.

Il demanda, avant de se mettre en route, une allumette à sa complaisante concierge, ralluma son éternelle cigarette et s'engagea dans l'escalier, son carton sous le bras.

Il avait examiné la boutonnière de son visiteur.

Il n'y avait pas de ruban rouge mais bien une rosette multicolore.

La considération diminua.

Cependant la mise était irréprochable, l'aspect plutôt sympathique.

Arrivé à sa porte, l'artiste entendit de petits cris et du mouvement à l'intérieur, des froufrous d'étoffes, des bousculades de meubles.

Et se tournant vers l'inconnu:

— Je vous demande pardon. Mon local n'a aucune ressemblance avec le cabinet d'un ministre. Vous y trouverez peut-être de l'agitation... Ce sont des gosses qui s'amusent. Et s'effaçant:

— Entrez donc, je vous prie.

Il se débarassa des caresses de ses fillettes qui lui sautaient aux jambes sans se soucier de la présence de l'étranger.

Il leur dit:

— Vite, disparaissez... Et pas de potin, hé!

Elles s'enfuirent.

Son atelier était désert.

Par précaution, il en avait la clef dans sa poche.

Ordre à la famille de n'y pas mettre les pieds, autrement quelle confusion!

C'était le sanctuaire, le saint des saints, son "home" particulier interdit à la turbulente marmaille.

Partout ailleurs, elle régnait en souveraine.

L'atelier d'un véritable artiste est toujours intéressant à voir.

Les ébauches, les pochades lui donnent un cachet spécial, un parfum, un chic qui ne se trouvent nulle part ailleurs.

Si on peut juger le caractère d'un magistrat, d'un commerçant ou d'un rentier à l'arrangement de son intérieur, à plus forte raison celui du peintre, du sculpteur ou de l'écrivain, à l'aspect de son cabinet et de son domicile.

Il s'y révèle par mille détails, faciles à saisir dès le premier coup d'œil.

L'inconnu n'avait pas manqué d'observer l'agencement du local occupé par Binoche.

Il avait vu dès le seuil les deux fillettes, et dans l'embrasure d'une porte, le buste de la mère, qui hésitait à se montrer.

Il avait remarqué la gentillesse des enfants et la "magnificence" — le mot n'est que juste — de l'Italienne.

A Continuer

BULLETIN FINANCIER.

Change.

New-York —

Sterling, bankers, demand	4791/4@479 3/8
Francs, bankers, demand	5321/2@533

Coton.

	Middling
Galveston	9.65
Mobile	9.00
Savannah	9.50
Charleston	9 1/4
Wilmington	9 1/4
Norfolk	9.75
Boston	10.10
Philadelphie	10.10
Memphis	9.25
Augusta	9.38
St. Louis	9 1/4
Houston	9.50
Little Rock	9.25
Dallas	8.85
Montgomery	9.13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Wilhelmina Metz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,922 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Oswald Stierle, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
mai 6 10 13

Ventes.

Entre 10 a. m. et 1.45 p. m. —

$1,000 City 4s	93
$1,000 Public Improvement 1950.....	90 3/4
$1,000 B'ham Ry., L. and P. ref. ex. 6s...	93 1/2

A 1.45 p. m. —

20 shares Canal Bank and Trust Co...	190

Bons Divers.

Street Railroads —

American Cities 5-6s	86	87 1/4
B'ham Ry., L. and P. ref. ex. 6s..	93 1/2	...
Canal and Claiborne R. R. 6s	117	120
Edison El. Co., 1st mtg. 5s	100	...
Fort Worth P. and L. 1st mtg. 5s.	93 3/4	93
Knoxville Ry. and L. Co. ref. ex. 5s	81	...
Little Rock Ry. and El. Co. 5s.....	101 1/2	103
Little Rock Ry. and El. Co. 6s.....	100	...
Memphis St. Ry. Co. 5s.....	85	85 1/2
Meridian Ry. and L. Co. 1st mtg. 5s	87	89
Nashville Ry. and L. Co. 5s.....	...	98
N. O. and Carrollton R. R. 5s.....	108	...
N. O. Ry. and L. Co. 4 1/2s.....	76	76 1/2
N. O Ry. and L. Co. 5s, series A..	85	85
St. Charles Street R. R. 4s	88	88 1/2
Texas P. and L. Co. 1st mtg. 5s...	91	...

State and City —

City 4s	94 3/4	95 1/4
Public Improvement, 1950	90 3/4	91
Public Improvement, new	89 1/4	91

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme C. Connell, veuve de Patrick Fahy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,850 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Matthew Caffery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ED. P. FOLEY, Avocat.
avril—27 mai—1,6

Succession de Frank B. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,695 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Concordia Lorenz Moore, veuve de Frank B. Moore, et actuellement épouse de Charles Davis; Louis Acker et Charles A. Sutherland, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. E. HAUSWIRTH, Avocat.
avril—27 mai—1,6

Succession de David F. Maniau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,719 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Stich, épouse de George August Haslau, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. V. SEEBER, Avocat.
mai 2 6 11